

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
PETR PAYS DU GEVAUDAN LOZERE

Séance du mardi 09 juillet 2024

Délibération N° DE_020_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
18	9	9
Date de la convocation : 03/07/2024		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le neuf juillet deux mille vingt-quatre, à 14 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil du PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul POURQUIER.

Présents : Monsieur Alain ASTRUC, Monsieur Jean-Noel BRUGERON, Madame Michèle CASTAN, Monsieur Gilbert GIRMA, Monsieur Ludovic JAFFUEL, Monsieur Noël LAFOURCADE, Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Madame Maggy REMIZE, Monsieur Jean-Claude SALEIL

Représentés :

Absents et Excusés : Monsieur Bernard BASTIDE, Madame Agnès BOUARD, Monsieur Lionel BOUNIOL, Madame Patricia BREMOND, Madame Eve BREZET, Monsieur Emmanuel CASTAN, Monsieur Jean-Claude CAYREL, Madame Séverine CORNUT, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Alain GUENNOU, Madame Christine HUGON, Monsieur Jean-Paul ITIER, Madame Raymonde JOUBERT, Monsieur Jérémy PIC, Monsieur Thomas PIGNIDE, Monsieur Pierre REY, Monsieur Philippe ROCHOUX, Monsieur David RODRIGUES, Monsieur Joël ROUQUET, Monsieur Francis SARTRE, Monsieur Samuel SOULIER, Monsieur Vincent SUDRE, Monsieur Michel THEROND, Madame Christine VALENTIN, Monsieur Vincent REMISE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Gilbert GIRMA est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande de financement Fonds vert Ingénierie

Vu la délibération du conseil syndical du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère n° DE_2021_002 en date du 16 Février 2021 validant l'engagement du PETR dans un Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat,

Vu la circulaire du 30 Avril 2024 des Ministères de l'Intérieur, de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires portant instruction aux Préfets sur la relance des Contrats de Réussite de la Transition Ecologique ;

Considérant que le Fonds vert Ingénierie a pour objectif « d'aider les structures porteuses d'un CRTE à élaborer ou finaliser leur stratégie, déclinée en plan d'action en matière de transition

DE_020_2024

écologique, en particulier pour l'éventuelle mise à jour de leur CRTE – qui deviennent les contrats pour la réussite de la transition écologique - à l'aune des objectifs et leviers d'action territoriaux de la planification écologique qui auront été définis dans le cadre des conférences des parties (COP) régionales ; »

Le Président expose :

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère s'est engagé dans une contractualisation avec l'Etat en 2021 au travers du Contrat pour la Relance et la Transition Ecologique (CRTE). Ce contrat, signé en décembre 2021 en partenariat avec les 4 EPCI membres du PETR, le Département de la Lozère, la Région Occitanie et le Parc naturel régional de l'Aubrac, s'est donné pour ambition d'« *Être un territoire accueillant, durable et solidaire* », en s'appuyant sur cinq orientations :

- *Favoriser l'attractivité démographique par un cadre de vie qualitatif et solidaire*
- *Développer l'économie et les emplois de demain*
- *Promouvoir un tourisme durable et inclusif*
- *Adapter l'habitat et l'urbanisme*
- *Faire de la transition écologique un levier pour l'avenir*

Au travers de cette contractualisation, le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère s'engage à accompagner les collectivités de son périmètre pour faire émerger des projets entrant dans ces orientations puis les aider à mobiliser les aides de l'Etat pour le financement de ces opérations. Le PETR assure également le secrétariat du CRTE pour la convocation du comité technique et du comité de pilotage, ainsi que le suivi de la maquette de projets retenus chaque année par l'Etat.

En 2024, l'Etat a informé le PETR de l'évolution du CRTE vers un Contrat de Réussite de la Transition Ecologique, qui devra tenir compte des orientations de la COP régionale et engager les collectivités locales dans la transition écologique. Afin d'accompagner ces démarches, les territoires porteurs d'un CRTE peuvent solliciter une aide financière auprès de l'Etat sur le dispositif Fonds vert ingénierie.

Le PETR animant parallèlement le Contrat Territorial Occitanie pour engager les collectivités dans le Pacte Vert Occitanie, pour lequel il perçoit un financement annuel de 16 500€, il apparaît cohérent de mutualiser cet accompagnement au travers d'un poste dédié qui serait financé conjointement par l'Etat et la Région Occitanie à hauteur d'un mi-temps chacun.

Aussi il est proposé le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Salaire brut chargé de mission	30720,00		
Charges	13200,00	Fonds vert ingénierie	18500,00
Brut coordinatrice	0,00	Région (acquis)	16500,00
Charges coordinatrice	0,00		
Frais de déplacements	0,00		
Frais de repas	0,00		
Téléphonie	0,00	Total aides publiques	35000,00
Fournitures			
Affranchissement	0,00	Ressources propres	8920,00
Frais de réception			
Etudes			
Communication			
Prestations diverses			
Total	43920,00	Total	43920,00

Ouïe l'exposé, le conseil syndical :

- Délibère favorablement en faveur d'un dépôt de demande de financement auprès du Fonds vert ingénierie
- Sollicite une aide financière de 18 500€ pour une dépense subventionnable de 43 920€
- Autorise le Président à signer tout document et convention se rapportant à cette demande

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER
Président de séance

Monsieur Gilbert GIRMA
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 15/07/2024

Date de reception de l'AR: 15/07/2024

048-200078343-DE_020_2024-DE

A G E D I

DE_020_2024

